

SÉANCE extraordinaire

Le 28 mai 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 28 mai 2018, à 18 h 00, en la salle du conseil située au 35, rue Commerciale Ouest.

SONT PRÉSENTS : Madame Louise Langlois, maire, madame la conseillère Meggie Ritchie et messieurs les conseillers Bruno-Pierre Godbout, Denis Pelchat, Richard Duguay, Donald Vachon et Gaétan Daraïche

EST ÉGALEMENT PRÉSENT : Monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

180528.176 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO V-210-2018 RELATIF À L'ÉTABLISSEMENT DES TERRASSES EXTÉRIEURES SUR LE DOMAINE PUBLIC AU CENTRE-VILLE DE CHANDLER

ATTENDU QUE les articles 29.19 et suivants de la Loi sur les cités et villes accordent aux municipalités le pouvoir d'adopter des règlements relatifs à l'occupation du domaine public de la ville;

ATTENDU QUE de commerçants du domaine de la restauration opérant sur la rue Commerciale Ouest, entre les rues Hôtel de Ville et Jacques-Cartier désirent avoir une terrasse extérieure en façade de leur commerce pendant la période estivale;

ATTENDU QU' il y a lieu d'établir les conditions d'occupation du domaine public de la ville dans le cadre de l'aménagement des terrasses extérieures;

ATTENDU QU' un avis de motion a dûment été donné lors d'une séance tenue le 7 mai 2018.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Richard Duguay et unanimement résolu que ce Conseil autorise le règlement numéro V-210-2018 relatif à l'établissement des terrasses extérieures sur le domaine public au centre-ville de Chandler.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180528.177 NOUVELLE SIGNALISATION ROUTIÈRE – RUE COMMERCIALE OUEST

CONSIDÉRANT l'ouverture de plusieurs petits commerces sur la portion de la rue Commerciale Ouest, entre les

rues Jacques Cartier et Hôtel de Ville, augmente considérable l'achalandage;

CONSIDÉRANT que trop d'usagers de la route persistent à conduire de façon négligente, voire risquée ;

CONSIDÉRANT les nombreuses demandes déposées à la ville de Chandler d'apporter des modifications relatives à la signalisation routière afin de faciliter la circulation et d'assurer un accès sécuritaire aux commerces ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Donald Vachon et unanimement résolu que ce Conseil autorise le service des travaux publics d'entreprendre les démarches nécessaires pour modifier la signalisation routière sur ladite portion de la rue Commerciale Ouest.

Parmi ces changements, notons entre autres la portion de la rue Commerciale Ouest, comprise entre les rues Hôtel de Ville et Jacques-Cartier, qui deviendra une rue à sens unique et l'ajout de zones d'interdiction de stationnement du côté nord et des panneaux d'arrêt à l'intersection des rues Hôtel de Ville et Commerciale Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180528.178 EMBAUCHE – EMPLOI ÉTUDIANT – KATHERINE LANGLAIS-MERCIER

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu que ce conseil autorise l'embauche de madame Katherine Langlais-Mercier à titre d'agent de bureau à la réception de l'hôtel de ville dans le cadre d'un emploi étudiant d'une durée de 12 semaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180528.179 AVIS DE MOTION – CODE D'ÉTHIQUE ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE CHANDLER

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller Denis Pelchat qu'à une prochaine séance du conseil, il y aura adoption d'un règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la ville de Chandler.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180528.180 AVIS DE MOTION – RÉGLEMENT D'EMPRUNT POUR LA MISE EN PLACE D'UNE PISTE CYCLABLE – RUE DE LA PLAGE, SECTEUR CHANDLER

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller Denis Pelchat, qu'à une prochaine séance du conseil qu'il y aura adoption

d'un règlement d'emprunt pour la mise en place d'une piste cyclable, secteur rue de la plage quartier Chandler.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180528.181 CONFIRMATION MANDATANT L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC COMME MANDATAIRE DU REGROUPEMENT D'ACHATS D'ASSURANCES DE DOMMAGES ET DE GESTIONNAIRE DE RISQUES REGROUPEMENT BAS-SAINT-LAURENT/GASPÉSIE

CONSIDÉRANT que, conformément aux articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 et suivants du Code municipal, la ville de Chandler souhaite joindre à nouveau l'Union des municipalités du Québec et l'un de ses regroupements pour l'achat en commun d'assurances de dommages pour la période du 31 décembre 2018 au 31 décembre 2023, ainsi que pour des services de consultant et de gestionnaire de risques.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Donald Vachon et unanimement résolu que la ville de Chandler :

JOIGNE à nouveau, par les présentes, l'un des regroupements d'achats de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat d'assurances de dommages.

AUTORISE le maire et le directeur général & greffier, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente intitulée «ENTENTE du regroupement Bas-Saint-Laurent/Gaspésie relativement à l'achat en commun d'assurances de dommages pour la période 2018-2023 et de services de consultant et de gestionnaire de risques, soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180528.182 SIGNATAIRE – CONVENTION DE FINANCEMENT À INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE CHANDLER ET LA FONDATION HYDRO-QUÉBEC POUR L'ENVIRONNEMENT ET POUR L'ENSEMBLE DU PROJET

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu que ce conseil autorise madame Louise Langlois et monsieur Roch Giroux, respectivement maire et directeur général, à signer pour et au nom de la ville de Chandler la convention de financement à intervenir entre la ville de Chandler et la fondation Hydro-Québec pour l'environnement et pour l'ensemble du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180528.183 VENTE DE L'IMMEUBLE AU MTMDET ET LA CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE NON-ACCÈS

CONSIDÉRANT la résolution numéro 180205.045 adoptée par le Conseil le 5 février 2018 par laquelle le Conseil procédait, en faveur du Gouvernement du Québec (MTQ), à la cession du lot 6 102 997 correspondant à une partie de l'ancienne route 6;

CONSIDÉRANT que par ladite résolution, le caractère de rue de cette partie désaffectée de la route 6 a été supprimé ;

CONSIDÉRANT qu'à la demande du ministère concerné, il y a lieu de retirer également le caractère d'utilité publique à cette partie de l'ancienne route 6 ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie, et unanimement résolu que la Ville de Chandler retire le caractère d'utilité publique de la partie de l'ancienne route 6 correspondant au lot 6 102 997 cédée au Gouvernement du Québec par la résolution numéro 180205.045.

Il est également résolu d'autoriser monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier à signer pour et au nom de la ville de Chandler tout document requis, pertinent et nécessaire pour donner plein et entier effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180528.184 DOSSIER GAÉTAN COUSINEAU – STATIONNEMENT VR

ANNULÉ.

180528.185 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Richard Duguay propose la levée de l'assemblée à 18 h 35.

VILLE DE CHANDLER

Louissette Langlois
Maire

Roch Giroux,
Directeur général et greffier